

marins du commerce. Je ne m'en serais pas écarté si l'honorable député de Vancouver-Sud n'avait pas dit que nous traitons ces hommes d'une façon honteuse. Je ne crois pas que les marins du commerce soient victimes d'un traitement honteux de la part du Canada, et je voudrais exposer les avantages dont ils jouissent. Si je ne puis alors convaincre l'honorable député je laisse à la Chambre à juger si les avantages accordés sont satisfaisants.

M. GREEN: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'allais indiquer les avantages dont ne jouissent pas les marins du commerce, et j'en ai le droit, si le ministre a l'autorisation de publier les avantages que le Canada leur accorde.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Le ministre a invoqué le Règlement au sujet d'une discussion générale des avantages. Désire-t-il maintenant faire connaître les bienfaits qui découlent de la loi d'indemnisation?

L'hon. M. CHEVRIER: Non, je me proposais d'aller beaucoup plus loin. Je dois cependant me montrer juste à l'égard de la Chambre et l'argument de l'honorable député ne manque pas de valeur. Je désire réfuter sa thèse. Maintenant il s'oppose à ce que je consigne ces observations au harsard. Une autre occasion se présentera plus tard.

M. GREEN: Je ne m'oppose pas à ce que le ministre consigne ces renseignements au compte rendu, à condition qu'il nous permette d'exposer l'autre côté de la question.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Le ministre sait qu'il ne peut consigner les renseignements au compte rendu sans l'approbation unanime de la Chambre et je suis convaincu qu'il s'en abstiendra.

M. GRAYDON: N'y aurait-il pas lieu d'exposer les deux côtés de la question?

L'hon. M. CHEVRIER: Je réfutais simplement une allégation suivant laquelle nos marins du commerce auraient été traités d'une façon honteuse. On m'a posé plusieurs questions auxquelles je pourrais répondre par ordre, mais, en raison de l'heure, je le ferai lors de l'examen en comité.

M. GRAYDON: A mon sens, le public a le droit de connaître les deux aspects de la question.

L'hon. M. CHEVRIER: Il les connaîtra.

M. GRAYDON: Alors, le ministre ferait mieux d'exposer sa manière de voir et de permettre à l'honorable représentant de Vancouver-Sud d'en faire autant.

[L'hon. M. Chevrier.]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre formée en comité, sous la présidence de M. Golding, passe à l'examen des articles.)

Rapport est fait de l'état de la question.

### CÉRÉMONIES SPÉCIALES

MOTION TENDANT A CONSIGNER AU COMPTE RENDU OFFICIEL L'ALLOCATION DU PRÉSIDENT TRUMAN ET LES ALLOCUTIONS PRONONCÉES À L'OCCASION DU DÉVOILEMENT DES PORTRAITS

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Avant que vous ne leviez la séance, monsieur l'Orateur, me permettez-vous, avec le consentement de la Chambre, de revenir ici à l'appel des motions afin de proposer la publication en appendice aux *Débats* des allocutions prononcées hier après-midi et aujourd'hui. Si la Chambre y consent, je propose:

Que les allocutions prononcées à l'occasion du dévoilement des portraits de sir Robert Borden et du très honorable W. L. Mackenzie King, le mardi 10 juin 1947, de même que l'allocution prononcée par le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Harry S. Truman, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, qui se sont réunis ici aujourd'hui, le 11 juin, ainsi que les discours de bienvenue et de remerciement, soient insérés dans les *Débats* de la Chambre des communes et fassent partie des archives du Parlement.

(La motion est adoptée.)

La séance, suspendue à six heures est reprise à huit heures.

### Reprise de la séance

#### SUBSIDES

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—ASSOCIATION D'EX-MILITAIRES PROPRIÉTAIRES DE TAXIS, À MONTRÉAL

Le très hon. IAN A. MACKENZIE (ministre des Affaires des anciens combattants) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. G. S. WHITE (Hastings-Peterborough): Avant que vous ne quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, je veux appeler l'attention de la Chambre sur un sujet particulier. Je note avec plaisir que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie) occupe son siège. Je suis heureux de n'avoir pas eu à poursuivre mes observations hier soir en son absence. J'ai déjà soulevé la question que j'ai l'intention d'aborder, en proposant jeudi dernier la suspension de l'ordre du jour. Vous avez déclaré alors, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agissait pas d'une question pressante d'intérêt public. Vous avez ajouté que les tribunaux en étaient saisis. Pour dissiper